

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEL2023_040

**RÉNOVATION ÉNERGETIQUE ET THERMIQUE DES
BÂTIMENTS : DEMANDE DE SUBVENTIONS
DETR/DSIL 2023**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 7 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 7 avril 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant de André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON

Ont donné pouvoir :

*Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
 Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
 Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité

**DEL2023_040 : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE ET THERMIQUE DES
BÂTIMENTS : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission voiries et entretien des infrastructures en date du 21 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que l'un des engagements français dans la lutte contre le changement climatique, décliné dans la Loi Énergie-Climat, vise à réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles à l'horizon 2030 de 30% et à l'horizon 2050 de 50%.

Considérant qu'il a été proposé, dans ce contexte, de mettre l'accent sur la réduction des consommations d'énergie.

Considérant le programme établi de travaux de maîtrise de l'énergie, d'économies de chauffage et d'amélioration thermique dans les bâtiments de la communauté de communes pour un montant estimé à 169 415,96 € TTC.

Considérant qu'il convient d'ajouter 486 336,00 € TTC pour les travaux de désamiantage de l'école de Creully-sur-Seulles, soit un montant total de travaux estimé à 655 751,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL, à hauteur de 40%, pour le programme de travaux 2023 lié à la rénovation énergétique et thermique des bâtiments, pour un montant total estimé à 655 751,96 € TTC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN